

Nombre de membres : 34

N°2021-66

En exercice : 33

Abstentions : 0

Présents : 28

Exprimés : 32

Pouvoirs : 4

Pour : 32

Votants : 32

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt et un, le jeudi 30 septembre à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Espace « Robert Morange » à ORADOUR-SUR-VAYRES sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 24 septembre deux mille vingt et un.

Présents : Christophe Gérrouard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, François Chaulet, Jean Maynard, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Richard Simonneau, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Pierre Hachin, Jérôme Suet,

Suppléants présents :

Pouvoirs : Patrick Gibaud délégation à Josiane Lefort, Thierry Dauchart procuration à Agnès Varachaud, Hervé Mazeaud procuration à Maryse Parverie, Bertrand Jayat pouvoir à Bruno Grancoing

Secrétaire de séance : Alain Duris

**Objet : Admissions en non-valeur et créances éteintes. Budgets annexes « Ordures
Ménagères » et « SPANC » exercice 2021.**

Monsieur le Président expose que les admissions en non-valeur proposées par le comptable public peuvent, pour partie, se décomposer comme suit :

- Pour le Budget Annexe « SPANC »

Objet de la créance	Motivation	Montant	Imputation comptable
Redevances	Combinaison infructueuse d'actes	4313,76 €	6541 non-valeur

- Pour le Budget Annexe « Ordures Ménagères »

Objet de la créance	Motivation	Montant	Imputation comptable
Redevances	Surendettement	1795,17 €	6542 créances éteintes

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

-PRONONCE l'admission en non-valeur, sur le Budget Annexe « SPANC » exercice 2021, de la somme de 4313,76 € correspondant aux pièces émises sur les années 2011 à 2016 incluse, laquelle se décompose selon les détails rappelés dans le premier tableau ci-dessus,

- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Annexe « SPANC » exercice 2021, section de fonctionnement dépenses, chapitre 65, article 6541.

Accusé de réception en préfecture
087-200066520-20210930-202107_202166-DE
Reçu le 05/10/2021

-PRONONCE l'admission en créances éteintes, sur le Budget Annexe « Ordures Ménagères » exercice 2021, de la somme de 1795,17 €, laquelle se décompose selon les détails rappelés dans le tableau ci-dessus,

- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Annexe « Ordures Ménagères » exercice 2021, section de fonctionnement dépenses, chapitre 65, article 6542.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président

Le Président,

Christophe GEROUARD